

**ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LA SOCIETE
HOUTCH ENERGIE SERVICE LOGISTIQUE RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UN ENTREPOT DE
STOCKAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FONTAINE LES VERVINS (Aisne)**

ENQUETE PUBLIQUE DU 11 Mars AU 11 AVRIL 2015

DIRECTION DEPARTEMENTALE
des TERRITOIRES

- 5 MAI 2015

02011 LAON Cedex

Rapport du Commissaire enquêteur

à

Mr le Préfet de l'Aisne

Copie à Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'AMIENS (Somme)

ENQUETE PUBLIQUE

Au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

**DEMANDE D'AUTORISATION DEPOSEE PAR LA SOCIETE HOUTCH ENERGIE
SERVICE LOGISTIQUE RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UN ENTREPOT DE
STOCKAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FONTAINE LES VERVINS
(AISNE)**

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

I/ OBJET DE L'ENQUETE :

La société HOUTCH ENERGIE SERVICE LOGISTIQUE, ayant siège social rue de Montbrehain à FRESNOY LE GRAND (Aisne), a déposé le 14 NOVEMBRE 2014, une demande (complétée le 22 décembre 2014) relative à la création et l'exploitation d'un entrepôt pour des activités logistiques et de stockage de marchandises industrielles, de biens de consommation, de produits combustibles et de produits inflammables, entrepôt situé sur le site de la ZAC Créapôle à FONTAINE-LES -VERVINS (02140), demande déclarée recevable par l'Inspecteur des Installations Classées en date du 23 janvier 2015.

L'autorité environnementale a rendu son avis en date du 29 janvier 2015

La demande présentée par la société HOUTCH ENERGIE SERVICE LOGISTIQUE a pour objet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique devant être construit dans la Zone d'Activité Economique CREAPOLE, sur un terrain de 61 764 m², parcelles ZM 7,44,59, et 60 du plan cadastral de la commune de FONTAINE –LES-VERVINS, en zone INAc, affectée essentiellement à l'implantation d'activités industrielles, logistiques, artisanales et commerciales.

Enquête publique concernant la demande d'autorisation de la société HOUTCH ENERGIE SERVICE LOGISTIQUE relative à l'exploitation d'un entrepôt de stockage sur le territoire de la commune de Fontaine-les-Vervins (Aisne)

Rapport du Commissaire-enquêteur.

Page 1

Le site retenu, hors de toute zone naturelle remarquable de type Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique ou Zone Natura 2000, est entouré Nord et à l'Ouest par des parcelles à usage agricole, au sud et sud-est par diverses activités industrielles et commerciales, les premières maisons s'élevant à environ 600 mètres au sud et sud-ouest.

Le projet autorisera la construction d'un entrepôt de stockage de 543 158 m³, comportant 8 cellules dont 4 d'une superficie de 3 492 m² et 4 d'une superficie de 2 587 m², des locaux administratifs d'une surface de 568 m² et des locaux techniques d'une superficie de 217 m² ; le reste de l'emprise étant réservé aux parkings, voiries et espaces verts.

L'autorisation déposée concerne les rubriques suivantes :

| | Rubriques | Classement |
|------|---|---|
| 1432 | Liquides Inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de) | 1432.2. <i>Autorisation</i> |
| 1510 | Stockage de matières ou produits combustibles en entrepôt couvert | 1510. <i>Autorisation</i> |
| 1530 | Dépôt de bois, papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris produits finis conditionnés | 1530. <i>Autorisation</i> |
| 1532 | Bois sec ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés | 1532. <i>Déclaration</i> |
| 2662 | Stockage de polymères | 2662.1 <i>Autorisation</i> |
| 2663 | Stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères | 2663.1. 2663.2. <i>Autorisation</i> |
| 1133 | Emploi ou stockage de substances et préparations | <i>Déclaration</i> |
| 1173 | Stockage de produits toxiques pour les organismes aquatiques | <i>déclaration</i> |
| 1172 | Stockage de produits très toxiques pour les organismes aquatiques | <i>déclaration</i> |
| 1532 | Dépôt de bois secs ou matériaux combustibles analogues | <i>déclaration</i> |
| 2718 | Installations de regroupement de fûts ou containers vides | <i>déclaration</i> |
| 2925 | Atelier de charge de batteries | <i>déclaration</i> |
| 2910 | Installations de combustion | <i>déclaration</i> |

II/ PREPARATION DE L'ENQUETE :

A/ Cadre législatif :

Les installations projetées, visées par les rubriques 1432-2.a., 1510-1, 1530-1, 2662-1, 2663-1.a, 2663-2.a de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, relèvent du régime de l'autorisation après enquête publique.

Le 30 janvier 2015, en application des dispositions des articles R.123.5 du code de l'Environnement, les services préfectoraux transmettent l'ensemble du dossier à Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'AMIENS et demandent la désignation d'un Commissaire enquêteur titulaire et un Commissaire enquêteur suppléant.

– Annexe 1–

Par décision N° E15000012/80 en date du 03 février 2015, Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens me désigne Yvon VARLET en qualité de Commissaire enquêteur titulaire et Mr Claude BAGUE en qualité de Commissaire enquêteur suppléant

.-Annexe 2-

Par arrêté en date du 11 Février 2015, conformément aux prescriptions du Code de l'Environnement et notamment des articles R.512-14 et suivants, Mr le Préfet de l'Aisne fixe les dates de l'enquête publique

Du mercredi 11 Mars 2015 au samedi 11 Avril 2015 inclus –

-Annexe 3-

B/ Complément d'information

Lors d'une réunion préparatoire en date du 10 février 2015 dans les bureaux de la Direction Départementale des Territoires à LAON (Aisne), le dossier a été présenté et commenté aux Commissaires enquêteurs titulaire et suppléant.

Le 25 février 2015, les Commissaires enquêteurs titulaire et suppléant ont rencontré Mr Alain HOUTCH, PDG de l'entreprise, en ses bureaux sis Parc des Autoroutes à Saint Quentin (Aisne) avec qui divers points du dossier ont été étudiés.

III/ ORGANISATION DE L'ENQUETE :

Lors de la réunion dans les bureaux de la DDT en date du 10 février 2015, il a été convenu de tenir cinq permanences en mairie de FONTAINE-LES-VERVINS, siège de l'enquête publique.

Les permanences se tiendront aux dates et heures suivantes :

- Mercredi 11 Mars 2015 de 15h00 à 18h00 (ouverture l'enquête)
- Mardi 17 Mars 2015 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 26 Mars 2015 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 03 Avril 2015 de 15h00 à 18h00
- Samedi 11 Avril 2015 de 09h00 à 12h00 (clôture de l'enquête)

IV/ PUBLICITE et AFFICHAGES :

Conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral en date du 11 février 2015, un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête a été affiché en mairie de VERVINS, FONTAINE-LES-VERVINS et THENAILLES - dont une partie du territoire est située à moins de 2 km du périmètre de l'exploitation envisagée- ainsi que façon visible depuis la voie publique sur les voies d'accès aux terrains concernés par la demande, dans le respect des dispositions légales en vigueur.

** Le 27 Février 2015 j'ai vérifié la présence de cet affichage dans les mairies concernées et sur le site. Aucune omission n'a été constatée.*

Ce même avis a été inséré dans les journaux **l'Union** et **l'Aisne Nouvelle**, en dates des 19 février et 12 mars 2015.

Sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne ont été mis en ligne l'avis d'enquête, le résumé non technique et le plan de masse actualisé.

V/ DOSSIER ET REGISTRE D'ENQUETE :

5.a- Le dossier mis à la disposition du public se compose de :

- La demande de désignation des Commissaires enquêteurs titulaire et suppléant,
- La décision de Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens en date du 3 février 2015,

Enquête publique concernant la demande d'autorisation de la société HOUTCH ENERGIE SERVICE LOGISTIQUE relative à l'exploitation d'un entrepôt de stockage sur le territoire de la commune de Fontaine-les-Vervins (Aisne)
Rapport du Commissaire-enquêteur.

Page 4

- L'arrêté préfectoral en date du 11 février 2015,
- L'avis de l'Autorité Administrative de l'Etat sur l'évaluation environnementale

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt comporte :

A/ objet du dossier :

1. Cadre juridique
2. Présentation du projet
3. Identification du demandeur
4. Activités classées pour la protection de l'environnement

B/ Présentation de l'établissement

1. Activités de l'établissement
2. Description des installations

C/ Etude d'impact

1. Présentation
2. Implantation du projet
3. Analyse de l'état initial du site et de son environnement
4. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation sur l'environnement
5. Evaluation du coût des mesures prises pour la protection de l'environnement
6. Remise en état du site
7. Raisons pour lesquelles, notamment du point de vue des préoccupations environnementales, le projet présenté a été retenu

D/ Etude des dangers

1. Introduction
2. Description de l'environnement et du voisinage
3. Organisation générale de la sécurité
4. Accidentologie

5. Identification et caractérisation des potentiels de dangers
6. Réduction des potentiels de dangers
7. Evaluation préliminaire des risques
8. Analyse détaillée des risques et caractérisation des différents accidents
9. Moyens de secours et d'intervention en cas d'accidents
10. Note économique relative à la maîtrise des risques

E/ Notice hygiène et sécurité du personnel

1. Introduction
2. Organisation de l'hygiène et de la sécurité
3. Hygiène et conditions de travail
4. Sécurité du personnel

F/ Résumé non technique de l'étude d'impact et synthèse de l'étude de dangers.

E/ Annexes diverses

Le 11 Mars 2015, à l'ouverture de l'enquête publique, j'ai vérifié et paraphé l'ensemble de ces documents.

5.b- Registre d'enquête :

Conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 11 février 2015 j'ai, le 11 Mars 2015, à 15h00, ouvert, côté et paraphé le registre d'enquête comptant dix feuillets non mobiles, déposé en mairie de FONTAINE-LES VERVINS(Aisne), siège de l'enquête.

J'ai clos et signé ce registre, en application des dispositions légales ci-dessus exposées, le 11 AVRIL 2015 à 12h00.

Ledit registre d'enquête constitue l'annexe N°4

5.c- Accès du public au dossier et au registre d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public a été en mesure de consulter le dossier et consigner ses observations et contre propositions sur le registre d'enquête aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Fontaine - les-Vervins et lors des permanences que j'y ai assurées.

VI/DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

6.a Participation :

Le public s'est totalement désintéressé de cette enquête ; aucune observation n'a été portée dans le registre, aucun courrier n'a été adressé au Commissaire enquêteur, personne ne s'est présenté lors des permanences et le dossier n'a jamais été consulté en mairie de Fontaine-les-Vervins.

6.b Transmission du Procès verbal de synthèse:

Le 13 avril 2015, j'ai remis à Mr Alain HOU TCH, le procès verbal de synthèse établi en fin d'enquête.

-Annexe 5-

Au terme de ce rapport

Ayant relaté les modalités de déroulement de cette enquête publique sur la demande présentée par la société HOUTCH ENERGIE SERVICE LOGISTIQUE , analysé le dossier, je dresse le bilan suivant :

- L'enquête publique s'est déroulée du 11 mars au 11 avril 2015 inclus, conformément à l'arrêté préfectoral du 11 février 2015.
- La durée de l'enquête, l'application des mesures de publicité et les possibilités d'accès au dossier, ont permis à toute personne intéressée de prendre connaissance de la demande présentée par la société HOUTCH ENERGIE SERVICE LOGISTIQUE .
- Le dossier mis à l'enquête a permis au public d'évaluer l'impact de la demande présentée par la Société HOUTCH ENERGIE SERVICE LOGISTIQUE sur l'environnement, les aspects visuels et paysagers, la santé.
- La participation du public a été totalement nulle.

Enquête publique concernant la demande d'autorisation de la société HOUTCH ENERGIE SERVICE LOGISTIQUE relative à l'exploitation d'un entrepôt de stockage sur le territoire de la commune de Fontaine-les-Vervins (Aisne)
Rapport du Commissaire-enquêteur.

Page 7

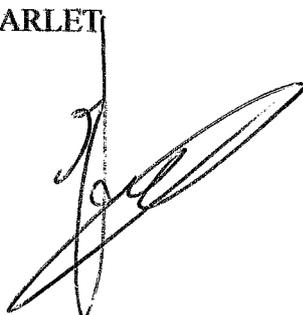
CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Compte tenu de ce qui précède, après examen du dossier, du mémoire en réponse, le commissaire enquêteur donne sur feuillets séparés, joints au présent rapport ses conclusions motivées.

Le 27 avril 2015

Le Commissaire enquêteur

Yvon VARLET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yvon Varlet', written over a vertical line that extends from the name above.